

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Audrey Racine

<https://www.cadre21.org/membres/cb638f8a9e6bc49b984ef7da>

Date d'obtention : 2023-10-18 15:13:45

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Il s'agit de balises pour les intervenants scolaires, savoir quoi poser comme question, comment, dans quelles situations. C'est une trousse complète dans laquelle on retrouve également les pièges à éviter, notre rôle comme intervenant scolaire vs la police.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Pour ma part, en tant que psychoéducatrice, je peux soutenir les éducatrices spécialisées (intervenante de premier niveau) en cas de situation nécessitant l'intervention sexto. Je serais plus à l'aise et confiante de les accompagner à la suite de cette formation.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Aux questions posées, à mon approche et attitude, le partage des rôles avec les différents partenaires